

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2015

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean-Marie BRU, Jean CAPEL, Bernard CAZES, Marie Pierre CUQ, Emilie GAYRAUD, Claudine GOUJARD, Danièle MERANDON, Sylvain MONTADE,

Absents : Sébastien JUERY, excusé, avait donné pouvoir à M. Sylvain MONTADE
Jérôme TIERS, excusé, avait donné pouvoir à M. Claude ALAUZET

Ordre du jour :

- _ Vote du compte rendu Conseil Municipal du 17 Novembre 2015
- _ Décision du Maire prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
- _ Demande du PNRGC sur d'éventuels projets éoliens
- _ Travaux de la Tour de Guet (sécurité et autres)
- _ Proposition Adour Garonne pour diagnostic fuites d'eau
- _ Questions diverses

Secrétaire de séance : Madame Merandon Danièle

Vote du compte rendu du 17 Novembre 2015

Le vote du compte rendu est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal car deux élus n'ont pas pu en prendre connaissance.

Décision du Maire prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération en date du 11 avril 2014, portant délégation de compétence du conseil municipal au maire en vertu des articles susvisés,

Monsieur le Maire a décidé :

- de louer à Monsieur LEROUX le logement communal de type T4 situé au Planol à compter du 01 Décembre 2015

Demande du PNRGC sur d'éventuels projets éoliens

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du 12 novembre du PNRGC, relayé par la communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn relatif aux projets éoliens. La Communauté de communes souhaite être informée d'éventuels projets éoliens sur le territoire communal.

Les conseillers considèrent que :

- L'énergie éolienne est une énergie aléatoire ce qui rend difficile son exploitation. Pour évacuer cette production on est obligé de construire des transformateurs disproportionnés en rapport avec la production.
- Pour preuve le projet de poste de transformation prévu sur la commune pour une superficie de 5 hectares.
- La commune est déjà fortement impactée par un autre poste de transformation, un barrage des dizaines de lignes et centaines de pylônes.
- Les éoliennes posent le problème du démantèlement pour la génération future. Qui le prendra en charge ?

- Une délibération contre la création de ZED par les communes de St Rome de Tarn et des Costes Gozon qui impactait l'environnement de notre commune a été prise le 6 juillet 2010.

Les conseillers votent à l'unanimité contre tout projet éolien sur le territoire de la commune

- demandent aux communes limitrophes qui souhaiteraient installer des parcs éoliens qu'elles respectent notre environnement déjà maltraité et assument les nuisances sonores et visuelles consécutives à leurs projets.
- demandent que le PNRGC prenne en compte dans l'élaboration du schéma global la situation spécifique et particulièrement exposée de la commune de St Victor et Melvieu conformément aux souhaits exprimés dans la présente délibération.

Travaux de la Tour de Guet (sécurité et autres)

Des travaux sont à envisager pour sécuriser les lieux.

A l'unanimité, ces travaux sont approuvés.

Madame Gayraud demande à réfléchir sur d'éventuels travaux de restauration.

Il a été décidé d'attendre l'élaboration du budget 2016 pour qu'on puisse lister les travaux par ordre de priorité.

Proposition Adour Garonne pour diagnostic fuites d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a de nombreuses fuites sur le réseau d'eau de la Commune. L'Agence de l'eau Adour Garonne propose de venir en aide aux Communes en diagnostiquant les fuites sur le réseau et de les aider à financer ces dépenses à hauteur de 50 %.

Il a été décidé de se renseigner auprès d'Adour Garonne pour avoir de plus amples renseignements.

Questions diverses

- Chemin de randonnée dit « les croix »: Suite à des modifications, un nouvel itinéraire est proposé concernant le chemin de randonnée de Saint Victor.
- Problème à Bosc: Le camion des poubelles n'arrive pas à faire ses manœuvres car des véhicules bloquent la place. Il a été décidé d'interdire le stationnement. Un arrêté du Maire sera établi.

La séance est levée à 19h